



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIIN 2021
Délibération n°DEL-2021-0227

OBJET : **Budget principal - Décision modificative d'ajustement**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 48
Pouvoirs : 18
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

13.7.21
et affichage le

13.7.21
Secrétaire de séance :
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

Pouvoir : Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Vu les intérêts moratoires payés et perçus dans le cadre de la construction du centre nautique situé à Pontcharra (1),

Vu les produits exceptionnels perçus sur Aragon et les demandes de remboursement de spectacles liées à la fermeture de l'équipement restant à effectuer (2),

Vu les annulations de factures de recettes sur exercices antérieurs et les des annulations de mandats sur exercices antérieurs (3),

Vu l'indemnité à verser à un usager d'une aire d'accueil intercommunale suite à un dégât des eaux (4),

Vu la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme n°16 « Barreau de la Grande Ile » et plus particulièrement les crédits de paiement de l'exercice budgétaire 2021 (5),

Vu la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme n°31 « Accueil de jour EHPAD » et plus particulièrement les crédits de paiement de l'exercice budgétaire 2021 (6),

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget principal :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Articles/Fonctions		Section de fonctionnement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
6711/413 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	(1)	0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €			
6718/810 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4)	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			
673/95 Titres annulés sur exercices antérieurs	(3)	0,00 €	2 720,00 €	2 720,00 €			
673/414 Titres annulés sur exercices antérieurs		0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €			
678/33 Autres charges exceptionnelles	(2)	0,00 €	8 050,00 €	8 050,00 €			
7711/413 Débits et pénalités perçues	(1)				0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
773/020 Mandats annulés sur exercices antérieurs	(3)				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
773/414 Mandats annulés sur exercices antérieurs					0,00 €	6 170,00 €	6 170,00 €
7788/33 Produits exceptionnels divers	(2)				0,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
TOTAUX			22 470,00 €			22 470,00 €	

Articles/Fonctions/Opérations/Programme		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
2313/511/ 10010 Constructions	(5)	460 800,00 €	-120 000,00 €	340 800,00 €			
2313/511/ 12940/31 Constructions	(5)	284 091,43 €	120 000,00 €	404 091,43 €			
2313/815/ 10980/16 Constructions	(6)	500 000,06 €	290 000,00 €	790 000,06 €			
1641/01 Emprunt	(6)				1 707 144,43 €	290 000,00 €	1 997 144,43 €
TOTAUX			290 000,00 €			290 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.